

Compte rendu

Conseil de quartier du Vieux-Pays

14 octobre 2015

Présents

<u>Adjointe au Maire</u>, chargée de l'Enfance, des vacances, de la restauration et du quartier du Vieux-Pays			Mme DUBOE
<u>Adjoint au Maire</u>, chargé de la Jeunesse, du lien social et de la citoyenneté			M. BRUSCOLINI
<u>Services municipaux</u>	Police municipale	Directeur	M. LEROUX
	Démocratie locale	Directeur	M. FORESTIER
		Chargé développement démocratie participative	M. ROMAN

Membres du Conseil de quartier

Mme PALAZOT, Mme DAMBRON, Mme CHAREF, Mme HEDDAK, M. REGNIER, M. PIDOUX, M. CHAREF, M. RICHTER, M. DAMBRON, M. DURET, M. JAYA, M. RODESCH, M. JANVIER, M. GILBERT

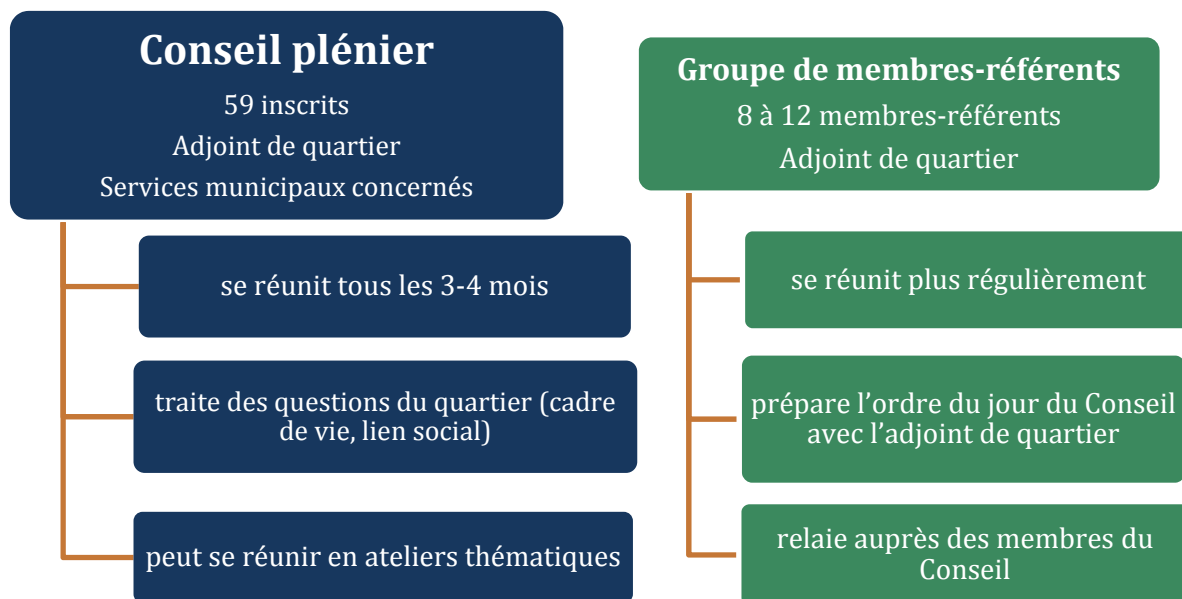
I. Fonctionnement du Conseil de quartier

Mme Duboé introduit la réunion en présentant la nouvelle dynamique que souhaite donner la municipalité aux Conseils de quartier. Ces derniers doivent pouvoir formaliser des propositions concrètes et être en capacité d'impulser des projets locaux favorisant le vivre ensemble. Pour ce faire, il donc est proposé d'en restructurer le fonctionnement.

M. Roman précise la nouvelle proposition de fonctionnement. Les Conseils pléniers (59 inscrits au Vieux-Pays) seront maintenus tous les trois ou quatre mois. Le Conseil sera également amené à travailler en ateliers plus restreints, sur des problématiques particulières.

La nouveauté consiste à mettre en place un groupe de membres-référents, d'une douzaine de personnes, qui puisse se réunir plus régulièrement afin d'animer le Conseil de quartier. Au-delà d'un rôle de suivi de l'avancement des projets et de relai auprès des autres membres du Conseil, ce groupe pourra préparer l'ordre du jour avec l'adjoint de quartier et travailler sur des questions transversales. Enfin, le groupe de membres-référents devra être en capacité de formaliser des projets d'animation et d'amélioration du cadre de vie pour le quartier.

Mme Duboé insiste sur le fait que la participation à ce groupe implique un engagement et une certaine ouverture pour traiter de problématiques transversales à l'ensemble du quartier.



Il est également proposé que le fonctionnement du Conseil s'oriente vers un mode « projet », plus compatible avec le calendrier administratif :

- phase d'état des lieux (hiver / printemps), incluant une visite de quartier
- phase d'élaboration de propositions et de projets (printemps / été)
- phase d'étude des propositions par les élus et les services, d'élaboration des budgets (automne).

L'assemblée approuve cette nouvelle proposition de fonctionnement.

II. Point d'étape sur les projets et réalisations

M. Roman présente le projet AEROLIANS, un parc d'affaires intégrant le Colisée, et le projet d'aménagement du Vallon du Sausset, comprenant la création de deux aires de rétention d'eau paysagères.

Plus localement, le projet de construction de 20 logements sociaux (Logirep), rue de la Mairie, sera livré en décembre 2015 : il inclut 24 places de stationnement en sous-sol et une épicerie « Coccimarket » en rez-de-chaussée.

En termes de santé, il est prévu qu'un médecin du Pôle municipal de santé tienne des permanences à la Maison de quartier du Vieux Pays, à partir du début de l'année 2016.

Concernant le stationnement, le réaménagement de la rue du cimetière a permis la création d'un bassin de rétention d'eau et de 20 places de stationnement.

La problématique du stationnement aux environs de la rue Eschard est abordée. Les habitants font état de plusieurs difficultés dans ce secteur : non-respect du « stop » à l'angle des rues Eschard et Chalmassy, stationnement sur les trottoirs dans l'allée Griseval.

Un réaménagement de la rue Eschard, incluant un marquage des places de stationnement, est à l'étude. M. Leroux précise que la Police municipale se déplace régulièrement dans cette rue (59 procès-verbaux dressés entre avril et septembre 2015). Il précise que les procès-verbaux dressés en pleine nuit sont réalisés par la Police nationale.

Les habitants font savoir que les parkings des immeubles collectifs sont peu utilisés par les locataires. Il est proposé de se renseigner auprès des bailleurs sur le taux de remplissage de leurs parkings, en vue d'améliorer ce taux (baisse du prix de location de la place, sensibilisation, etc.).

En termes de circulation, les habitants signalent le non-respect des vitesses réglementaires sur la route de Roissy. Mme Duboé rappelle que la route de Roissy est une route départementale, gérée par le Conseil départemental. M. Leroux précise que l'installation de caméras de vidéosurveillance au Vieux-Pays est à l'étude. Par ailleurs, dans le cadre du Plan Vigipirate, les policiers municipaux limitent les contrôles routiers afin d'éviter une exposition statique ; mais ceux-ci reprendront dès que le niveau d'alerte le permettra.

Une habitante fait remarquer la dangerosité de la route de Villepinte : pas éclairée, elle est particulièrement dangereuse en soirée pour les cyclistes et les joggers. Mme Duboé rappelle qu'il s'agit également d'une route départementale dont la gestion revient au Conseil départemental. Toutefois, en s'organisant, le Conseil de quartier pourrait adresser ses réclamations aux services départementaux ; cette question sera abordée lors de la prochaine réunion des membres-référents.

Concernant la tranquillité publique, plusieurs habitants de la rue du Héron cendré se plaignent de nuisances liées aux regroupements et jeux de balle dans le square du Héron cendré. Ils sollicitent l'intervention d'un médiateur de la Ville. Mme Duboé propose de travailler cette question avec le groupe de membres-référents lors de sa prochaine réunion.

M. Leroux fait état de la récurrence des dépôts sauvages au Vieux-Pays, essentiellement effectués dans le Chemin de la Croix, la rue Gosse et le Chemin vert, souvent par des entreprises. Il mentionne la création en cours d'une « brigade verte » au sein de la Police municipale, ayant vocation à verbaliser les dépôts sauvages à partir du début de l'année 2016. Par ailleurs, les horaires d'intervention de la Police municipale devraient être bientôt étendus en soirée.

III. Désignation des membres-référents

M. Roman rappelle que les membres-référents sont désignés sur le principe du volontariat (sur tirage au sort si le nombre de volontaires est trop important). A ce jour, la Démocratie locale a reçu 10 candidatures volontaires. Quatre habitants présents souhaitent également se porter volontaires.

Afin de n'en éliminer aucun, Mme Duboé décide d'accepter les 14 candidatures pour former le groupe de membre-référents. Sont ainsi désignés :

Mme Palazot, Mme Valissant, Mme Dole, Mme Nallet, Mme De Oliveira, Mme Dambron,
M. Gilbert, M. Pidoux, M. Joly, M. Firmin, M. Regnier, M. Rodesch, M. Kumar, M. Charef.

IV. Questions diverses

M. Roman présente le Fonds de participation des habitants (FPH), géré par l'Association de soutien à la participation des habitants (ASPH). L'association gère deux fonds, alimentés par la Ville et par la Préfecture dans le cadre du Contrat de ville intercommunal. Ces fonds sont destinés à soutenir les projets des associations (FIA) et des habitants (FPH) visant à dynamiser la vie locale et animer le quartier. Les projets des habitants peuvent recevoir une subvention maximale de 700 euros, attribuée sur validation du comité Projets des habitants, composé de 12 habitants. Les membres du Conseil sont ainsi invités à proposer et à mettre en œuvre des projets. Ils peuvent être accompagnés par l'association dans le montage de leur projet.

M. Roman présente les prochaines échéances concernant les Conseil de quartier :

- **Réunion des membres-référents du Conseil de quartier** : 16 novembre 2015 à 18h30
- **Réunion du Conseil de quartier sur le Plan local d'urbanisme** : 30 novembre 2015 à 18h30

Dans une logique de réduction des dépenses postales, il est précisé que, désormais, les invitations aux Conseils de quartier et aux réunions du groupe des membres-référents, ainsi que la diffusion de leurs comptes rendus, se feront, dans la mesure du possible, par voie électronique. Seuls les habitants n'ayant pas un accès aisé à l'outil informatique ou n'ayant pas d'adresse électronique, continueront à les recevoir par courrier.

Mme Duboé clôt le Conseil de quartier.